



par H l ne K-B

Le tabac dans l'hexagone en 2020

<i>Nouveau pactole des taxes sur le tabac en 2020</i>	<i>2</i>
<i>March� du tabac sur 9 mois</i>	<i>2</i>
<i>Le commerce du tabac en France de 2017 � 2020</i>	<i>3</i>
<i>Le march� parall�le</i>	<i>3</i>
<i>Focus sur le commerce illicite et le commerce frontalier</i>	<i>4</i>
<i>Impacts sur le r�seau des buralistes et des recettes fiscales</i>	<i>5</i>
<i>Achat frontalier franco-espagnol</i>	<i>5</i>
<i>Achat frontalier franco-belge</i>	<i>6</i>
<i>Coronavirus et buralistes</i>	<i>6</i>
<i>La loi Evin</i>	<i>7</i>

Nouveau pactole des taxes sur le tabac en 2020

Le gouvernement table sur près de 14 milliards d'euros de droits tabac cette année, soit 1,3 milliard de plus qu'en 2019 (+10 %). En cause : les hausses de taxes qui ont porté le prix moyen du paquet de cigarettes à 10 euros, mais aussi la chute des ventes transfrontalières pendant le confinement.

Le confinement aura coûté très cher à l'économie française, et aux finances publiques par ricochet, mais il aura au moins eu une vertu : les ventes transfrontalières de cigarettes ont chuté au printemps. L'impact a été spectaculaire pour les buralistes situés près des frontières, alors que leur situation est habituellement peu enviable, les prix du tabac dans l'Hexagone étant très supérieurs à ceux des pays voisins.

Bercy vient de réévaluer les recettes fiscales à attendre cette année des ventes de cigarettes, et le résultat est spectaculaire : selon le rapport de la commission des comptes de la Sécurité sociale publié le 27 octobre 2020, les droits tabac représenteraient 13,9 milliards d'euros en 2020 (sans compter les recettes de TVA à 16,64 %), en hausse de près de 10 %, soit 1,3 milliard de plus qu'en 2019. L'an dernier à la même époque, le gouvernement ne tablait que sur 13,1 milliards de recettes pour cette année dans le budget 2020 de la Sécurité sociale.

Marché du tabac sur 9 mois

Après les statistiques douanières sur le marché officiel du tabac pour septembre (en volume au niveau de la France continentale) quelques éléments d'évaluation complémentaires (source Logista)

•• Sachant que ce mois de septembre correspond à 1 jour de livraison supplémentaire par rapport à l'année dernière.

EN VOLUME (par rapport à septembre 2019)

- marché global : **-0,1%** (-4,6 % en août, +1,1 % en juillet)
- cigarettes : -2,7%
- tabac à rouler : + 5%
- cigares/ cigarillos : +3,3%

EN VALEUR (par rapport à septembre 2019)

- marché global : **+12 %** (+8,1 en août, +14,2 % en juillet)
- cigarettes : +9 %
- tabac à rouler : +29 %
- cigares/ cigarillos : +11%

•• Sur les 9 premiers mois de l'année (intégrant donc le confinement et 3 mois de fermeture des frontières mais aussi avec les effets prix des augmentations de novembre 2019 et mars 2020).

EN VOLUME

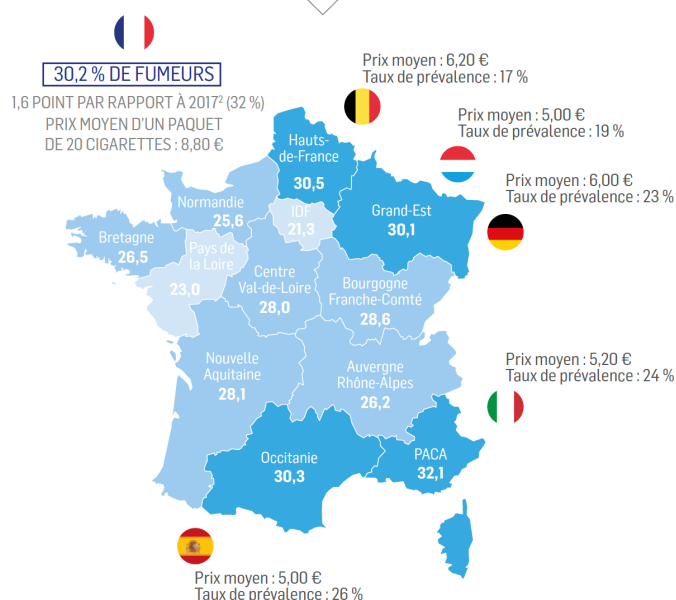
- marché global: **-0,8 %**
- cigarettes : -3,9 %
- tabac à rouler : +10 %
- cigares/cigarillos : -3 %

EN VALEUR

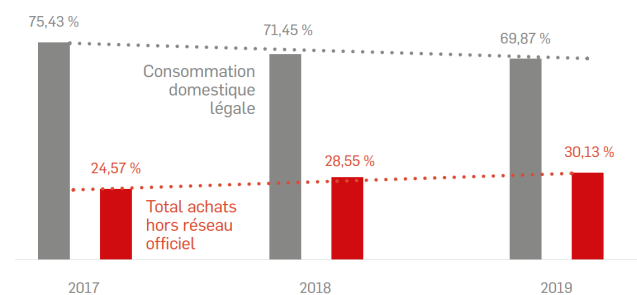
- marché global : **+12 %**
- cigarettes : +9,1 %
- tabac à rouler : +29 %
- cigares/cigarillos : +11,3 %

Le commerce du tabac en France de 2017 à 2020

PRÉVALENCE TABAGIQUE EN FRANCE EN 2019¹ ET DANS LES PAYS FRONTALIERS



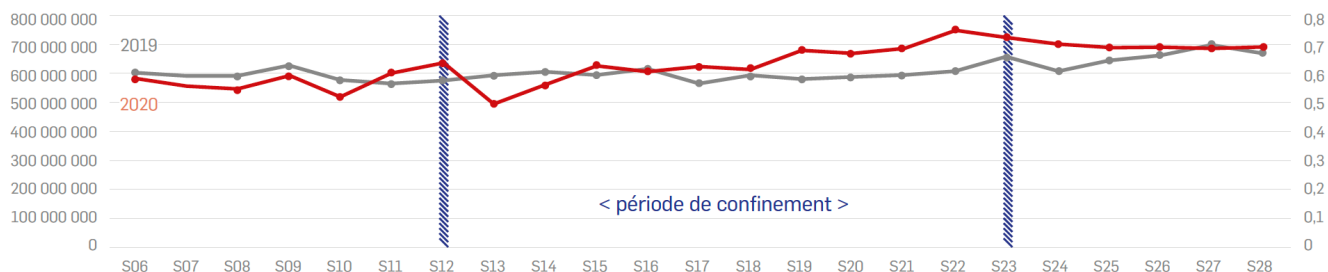
ÉVOLUTION DU TABAC EN FRANCE (RÉSEAU DES BURALISTES ET MARCHÉ PARALLÈLE)



Dans le but affiché d'atteindre « dès 2032, la première génération d'adultes sans tabac »³, de fortes hausses de fiscalité ont été décidées pour mener le prix moyen d'un paquet de cigarettes à 10 €. Entre 2017 et mai 2020, le prix moyen d'un paquet de cigarettes a augmenté de près de 47 %, passant de 6,40 € en 2017 à 9,80 € en juin 2020. Entre 2017 et 2019, le marché parallèle a augmenté de 5,56 points, passant de 24,57 % à 30,13 %.

IMPACT DE LA PÉRIODE DE CONFINEMENT SUR LA VENTE DE TABAC EN FRANCE – MARS À JUIN 2020

Courbe d'évolution des ventes au national versus la même période 2019⁵



Par le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020, les bureaux de tabac français ont été déclarés « commerces de première nécessité ». En parallèle, les frontières ont été fermées.

Un impact direct sur les ventes des buralistes français, qui ont connu une hausse de 23,7 % en avril 2020.

Le marché parallèle

LE MARCHÉ PARALLÈLE DES PRODUITS DU TABAC, DÉFINITION

4 ÉLÉMENTS CONSTITUENT LE MARCHÉ PARALLÈLE

La contrefaçon

Elle consiste en l'importation illégale de produits authentiques dans le but de les revendre sans payer les taxes du pays de destination. Elle peut être pratiquée à la fois par de grandes organisations criminelles ou prendre la forme d'un « trafic de fourmi » mené par des particuliers.

La contrefaçon

Il s'agit de copies de marques légales, fabriquées dans des usines clandestines pour être vendues sur le marché noir. En 2019, en Europe, 93 usines clandestines ont été démantelées.

Les marques blanches

Appelées également « Illicit whites ». Il s'agit de cigarettes à bas coût produites légalement par de petits acteurs dans le seul but d'être vendues illégalement dans un pays où la marque n'existe pas et où les taxes et les prix sont plus élevés que dans le pays de fabrication.

Le commerce transfrontalier

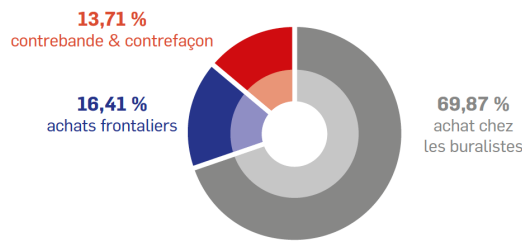
C'est le fait d'acheter ses produits du tabac (cigarettes, cigares, tabac à rouler) à l'étranger. Ces achats sont régis par des règles strictes en cours d'évolution¹.

ILLÉGAL

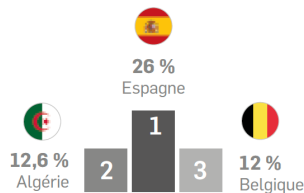
LÉGAL

dans le respect des règles en vigueur

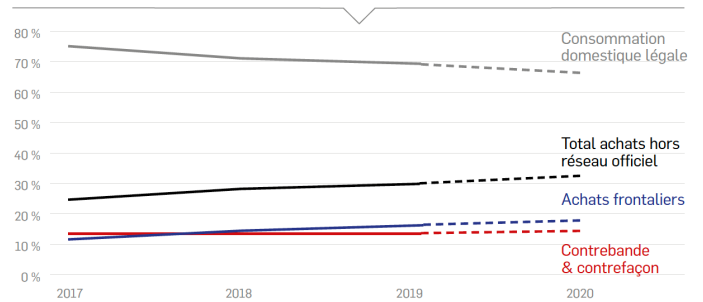
En 2019, le marché parallèle représentait 30,13 % de la consommation de produits du tabac en France. Près d'1 cigarette sur 3 consommées n'était pas issue du réseau des buralistes et ne générait donc pas de recettes fiscales pour l'Etat. C'est le taux le plus élevé d'Europe de l'ouest.



Top 3 des pays de provenance des produits du tabac issus du marché parallèle :



ÉVOLUTION DU MARCHÉ PARALLÈLE ENTRE 2017 ET 2019²



Le commerce parallèle augmente fortement entre 2017 et 2019, en lien avec la trajectoire fiscale pour un paquet de cigarettes à 10 € en moyenne (novembre 2020).

La consommation frontalière dépasse pour la première fois la consommation illégale, reflétant une transformation des habitudes d'achat des consommateurs, franchissant les frontières pour acheter des produits dans le réseau officiel des pays voisins de la France.

Un phénomène qui tendra à se renforcer en 2020, avec une hausse totale de 0,90 € par paquet de cigarettes et ne sera pas compensé par les hausses des ventes dans le réseau des buralistes lors de la période de confinement.

Pour rappel, en novembre 2020, le total des hausses de taxes depuis 2017 atteindra 3,25 € pour un paquet de 20 cigarettes.

Focus sur le commerce illicite et le commerce frontalier

COMMERCE ILLICITE

En 2019, le commerce illicite représentait **13,71 %** de la consommation totale française¹.

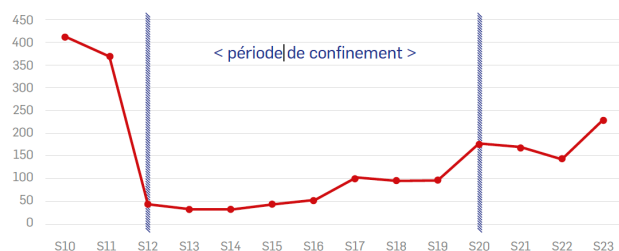
Une explosion des "marques blanches" et de la contrefaçon² :



FOCUS PÉRIODE DU CONFINEMENT

16 mars – 15 juin 2020 – Saisies douanières³

L'impact de la fermeture des frontières, liée au confinement, a été immédiat sur les saisies des Douanes, reflétant l'arrêt momentané des trafics sur les produits du tabac.



COMMERCE FRONTALIER

Entre 2017 et mars 2019, les achats transfrontaliers ont augmenté de **42 %**⁴, la France étant entourée de pays où le prix moyen d'un paquet de cigarettes est significativement plus bas.

Prix moyen d'un paquet de 20 cigarettes en mars 2020
France et pays frontaliers

France	🇫🇷	9,8 €
Allemagne	🇩🇪	6,4 €
Belgique	🇧🇪	6,7 €
Italie	🇮🇹	5,5 €
Espagne	🇪🇸	5,0 €
Luxembourg	🇱🇺	5,3 €
Andorre	🇦🇩	3,8 €

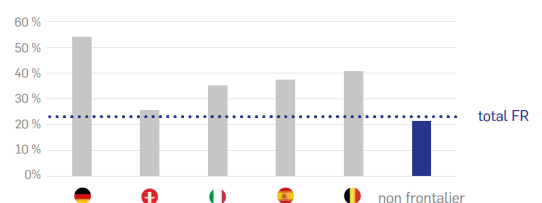
Pays de provenance des cigarettes issues du commerce frontalier – Top 3⁵

Espagne	🇪🇸	26 %
Belgique	🇧🇪	12 %
Luxembourg	🇱🇺	8 %

FOCUS PÉRIODE DU CONFINEMENT

Évolution des ventes légales mars versus février 2020

Les augmentations des ventes chez les buralistes frontaliers ont connu une hausse plus importante (jusqu'à 55 %) que dans le reste de la France, en lien direct avec la fermeture des frontières.

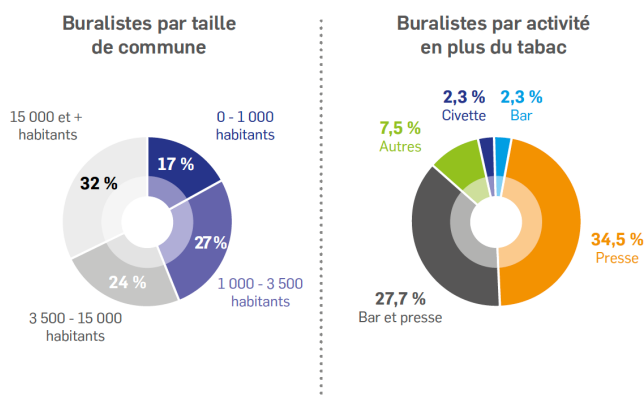


Ce phénomène sera potentiellement renforcé après la dernière hausse fiscale de novembre 2020 dans le cadre de la trajectoire fiscale pour un prix moyen à 10 €.

Impacts sur le réseau des buralistes et sur les recettes fiscales

RÉSEAU DES BURALISTES

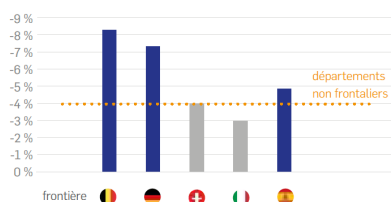
En 2019, la France comptait 23 803 buralistes sur l'ensemble du territoire. Ces 23 803 buralistes génèrent plus de 80 000 emplois.



44 % des buralistes exercent dans des communes de moins de 3 500 habitants¹.

25,7 % des buralistes sont uniquement revendeurs de tabac¹.

Entre 2017 et 2019, le nombre total de buralistes est passé en France de 24 785 à 23 803¹, soit une suppression de 982 bureaux de tabac en 3 ans.



La France perd en moyenne 4 % de ses buralistes entre 2017 et 2019 dans les zones non frontalières.

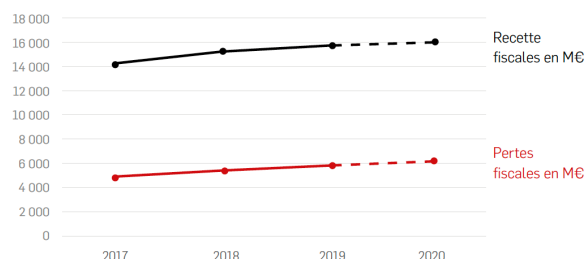
Ce chiffre passe à 8,4 % dans la zone frontalière belge et à 7,4 % dans la zone frontalière allemande.

RECETTES FISCALES

Entre 2017 et 2019, les produits du tabac ont généré **47 milliards d'euros** de recettes fiscales.

Sur la même période, les pertes de recettes fiscales générées par le marché parallèle ont été de l'ordre de **15 milliards d'euros**, soit l'équivalent par an des budgets de l'Écologie, du Développement durable et des Transports, de l'Agriculture et de l'Alimentation, des Médias et de la Culture².

Évolution des recettes fiscales générées par les produits du tabac et des pertes fiscales générées par le commerce parallèle

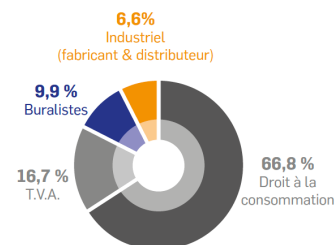


En 2020, les recettes fiscales devraient atteindre 16 milliards d'euros, grâce aux 450 millions d'euros supplémentaires liés à la période de confinement.

Cependant, les pertes fiscales augmentent chaque année, liées aux stratégies de contournement des consommateurs vers la contrebande, la contrefaçon et le commerce frontalier.

Les produits du tabac sont taxés à hauteur de **83,5 %**.

Le pourcentage reversé aux buralistes est fixé par l'Etat.



Achats frontaliers : « à la frontière franco-espagnole, « pas un chat » dans les commerces ouverts (AFP)

D'un côté de la principale artère du Perthus, les commerces et restaurants français, tous fermés.

De l'autre, des supermarchés et tabacs espagnols restés ouverts pour certains, mais « pas un chat » pour s'y arrêter vendredi, au premier jour du confinement dans l'Hexagone, nous apprend, ce soir, une dépêche *AFP* signée Marisol Rifai.

Un contraste saisissant avec la ruée, la veille, de milliers de Français profitant des dernières heures de « liberté » pour s'approvisionner en cigarettes, alcool ou produits ménagers vendus beaucoup moins chers dans cette petite localité des Pyrénées-Orientales, à cheval sur la frontière entre la France et l'Espagne.

« Ici c'est toujours bondé, les gens viennent de partout faire des achats. Aujourd'hui, il n'y a pas un chat, c'est catastrophique », se désole Joseph-Marie Vert, 80 ans. Cet habitant du Perthus est très inquiet pour l'économie de sa commune, craignant que le confinement n'entraîne « une situation plus grave que l'épidémie ».

Du côté espagnol de la rue commerçante, les tabacs sont encore ouverts, mais les clients passent la porte au compte-gouttes : des vacanciers revenant d'Espagne pour la plupart, ou

quelques Perpignanais confiant à demi-mot espérer passer entre les mailles du filet de la police avant un durcissement des contrôles à partir de lundi.

Dans les supermarchés, les employés s'affairent à faire le tri des produits périssables, avant une probable fermeture dans les prochains jours. « *On savait qu'on allait vers un nouveau confinement, mais on n'avait pas prévu qu'il arrive si tôt, on pensait plutôt à janvier* », explique à l'AFP Carmen Perez, responsable d'un supermarché.

En Espagne, le gouvernement n'a pas encore annoncé de confinement général et les commerçants du côté espagnol du Perthus n'ont pas l'obligation de tirer le rideau. « *Mais nos clients sont à 100 % Français. Sans eux, on ne vendra rien* », assure Mme Perez, craignant devoir bientôt recourir à des licenciements parmi ses employés qu'elle avait réussi à garder jusque-là « grâce au chômage partiel ».

●● C'est avec la même résignation et philosophie de vie que travaille « au jour le jour » Bruno Comas, président des commerçants espagnols du Perthus et propriétaire d'un magasin de souvenirs.

« *Comme vous le voyez, il n'y a personne. On se donne jusqu'à demain, avec le retour des vacances, et après on mettra tout le monde en vacances puis en chômage partiel* » si le confinement se prolonge, dit-il.

Achats frontaliers : beaucoup de monde en Belgique

S'il y a nettement plus de monde qu'à l'accoutumée – pour un jeudi – à la frontière avec la France, ils étaient cependant moins nombreux à se jeter sur les cartouches et les seaux de tabac, en comparaison avec le début du premier confinement au mois de mars, selon *Nord Littoral*.

●● De fait, au lendemain de l'annonce d'Emmanuel Macron, des Français qui vivent près de la frontière ont pris la direction du **Bizet** (face à Armentières) pour faire le plein de tabac avant d'entrer à nouveau en confinement. Et à la veille d'un cran fiscal supplémentaire avec l'augmentation du 1er novembre.

●● Au « Real Tabac & Co », situé sur la place du Marché, un agent de sécurité était présent ce jeudi matin à l'entrée pour gérer le flux de personnes à l'intérieur du magasin. Vers 11 heures, un peu moins de dix personnes faisaient la queue à l'extérieur. Des va-et-vient incessants sont venus rythmer la matinée des différentes boutiques.

La circulation automobile dans les alentours ressemblait finalement à celle d'un samedi traditionnel. Ça roulait au pas, mais ça ne coïncit pas. Des places de parking restaient également disponibles, toujours selon *Nord Littoral*.

Coronavirus / Buralistes : « les tabacs ouverts » (Jean Castex)

L'information avait été donnée, indirectement, par le Président de la République, la veille

Elle a été confirmée par le premier Ministre, formellement, dans sa conférence de presse de jeudi soir sur les conditions de ce second confinement national d'un mois.

Il a déclaré : « *les commerces alimentaires essentiels, les stations-services, les garages, les laveries, les points de retrait et livraison de commandes, les opticiens, les magasins de journaux, les tabacs peuvent rester ouverts.* »

Loi Evin : 30 ans de lutte anti-tabac



La loi du 10 janvier 1991 « relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme », dite loi Evin, a fêté ses 30 ans le 10 janvier 2021.

Son auteur Claude Evin, ancien fumeur de pipe et de cigares, avait accordé un long entretien à *L'Amateur* en 2000 (*L'ADC* N° 25). Je vous propose de relire cette archive.

Les textes sont une synthèse de :

www.lemondedutabac.fr
www.cigars-connect.com/fr
L'Amateur de Cigare N° 25